



TX Classic Stabil

DONNEES TECHNIQUES	NORMES	TX Classic Stabil
CLASSIFICATION		
Norme de spécifications		EN ISO 26986
Classification européenne	NF EN ISO 10874	23-31
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES		
Format des rouleaux : Longueur x largeur NF EN ISO 24341		35 X 2 m - 25 x 4 m
Epaisseur totale	NF EN ISO 24346	2,80 mm
Epaisseur couche d'usure	NF EN ISO 24340	0,35 mm
Masse surfacique totale	NF EN ISO 23997	1 860 g/m ²
PERFORMANCES MARQUAGE		
Réaction au feu	NF EN 13501-1	Cfl-s1
Résistance thermique	NF EN ISO 10456	0,03 m ² K/W
Charges électrostatiques	NF EN 1815	< 2 kV (sur ciment) - Antistatique
Glissance	NF EN 13893	$\mu \geq 0,30$ (classe DS)
PERFORMANCES TECHNIQUES		
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1	Valeur requise : $\leq 0,25$ mm Meilleure valeur mesurée** : $\leq 0,17$ mm Valeur moyenne mesurée** : $\leq 0,22$ mm
Efficacité acoustique au bruit de choc	NF EN ISO 717-2	ΔL_w 18 dB
Sonorité à marche	NF S31-074	Classe A
Résistance au glissement	DIN 51130	R9
Test du pied de meuble	NF EN 424	Aucun dommage
Test de la chaise à roulettes	ISO 4918	Aucun dommage
Stabilité dimensionnelle à la chaleur	NF EN ISO 23999	$< 0,10$ %
Incurvation après exposition à la chaleur	NF EN ISO 23999	$\leq 8,00$ mm
Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance chimique	NF EN ISO 26987	Forte résistance
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES		
COVT à 28 jours	ISO 16000-9	$< 100 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Formaldéhyde à 28 jours	ISO 16000-3	E1
Contenu recyclé		19%
DOMAINES D'UTILISATION		
TX Classic Stabil est destiné à la pose maintenue en plein (avec produit de maintien) ou en périphérie (avec bande adhésive double face), en particulier pour la rénovation des logements. Il est adapté au recouvrement des sols contenant de l'amiante (en respectant la réglementation en vigueur). Supports : à base de bois (DTU 51.3), de liants hydrauliques (neufs, anciens non recouverts ou remis à nu) tels que définis dans la NF DTU 53.2 P1-1-1 (avec chape désolidarisée ou un système de protection anti-remontée d'humidité sur dallage), ou revêtus :		
- dalles vinyle-amiante (DVA) ; - revêtement de sol résilient collé en plein (à l'exclusion d'un revêtement à envers mousse ou avec sous-couche) ; - carrelage collé ou scellé ; - revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse réalisé selon le DTU 54.1 ; - parquet cloué sur lambourdes réalisé selon le DTU 51.1 (pose exclue sur parquet flottant ou collé en plein). Si un revêtement a déjà été collé sur le revêtement initial, l'ensemble doit être éliminé.		
Le domaine d'emploi correspond aux locaux classés selon classement UPEC (cahier CSTB 3782_V2_(06/18) : au plus U2SP2E1C2 pour les pièces sèches (avec lés soudués à froid ou à chaud) ou U2SP2E2C2 pour les pièces humides (lés soudués à froid ou à chaud, plus calfatage des rives, pénétrations et seuils à l'aide d'un mastic MS Polymères type Bostik MS 107) à l'exclusion des supports sensibles à l'eau.		
MISE EN ŒUVRE		
En présence de matériaux contenant de l'amiante, les interventions doivent être réalisées en respectant les dispositions réglementaires spécifiques aux risques d'exposition à l'amiante. Support propre, plan, lisse, sec et sain selon les exigences normatives qui lui sont applicables. En rénovation, les dispositions de la NF DTU 3635-V2 s'appliquent et si les défauts représentent moins de 10 % de la surface de la pièce, le sol existant peut être conservé avec réparations localisées. Pose directe possible lorsque l'état du sol existant le permet, sans traitement des joints et des désaffleurements entre éléments de l'ancien revêtement conservé dans les limites suivantes : - désaffleurements ≤ 1 mm, - ouvertures des joints ≤ 2 mm (largeur ≤ 4 mm avec une profondeur ≤ 2 mm pour le carrelage). Leur spectre peut éventuellement transparaître ensuite à travers le nouveau revêtement mais sans le rendre impropre à l'usage. L'adhérence est liée à la propreté, la porosité, l'intégrité et la cohésion de surface des zones de fixation (utilisez un primaire d'accrochage le cas échéant). Stockage (des lés pré découpés) et pose à une température $\geq 12^\circ\text{C}$ (atmosphère et support). Positionnement des lés selon NF DTU 53.12 P1-1-3, inversé (sauf les décors « bois » pose même sens) et étudié pour que la largeur de chaque lés, y compris sur les bords du local considéré, soit ≥ 1 m. Les lés pré découpés peuvent être roulés, manipulés et transportés en évitant toute pliure à caractère irréversible.		
Pose maintenue en périphérie : - avant de dérouler les lés, disposer une bande adhésive double face sur toute la périphérie du local en collant la face côté support ; - positionner les lés (avec ou sans superposition en fonction de la technique de traitement des joints) ; - relever les lés sur eux-mêmes (sens longueur puis sens largeur) pour enlever le film protecteur de la bande adhésive et afficher avec soin sans ondulation ; - dans le cas où les lés sont superposés, effectuer la double coupe ; - disposer et coller la bande adhésive à cheval sous les joints entre lés, maroufler avec un marteau à maroufler ; - maroufler la périphérie avec une cale en liège et araser soigneusement le revêtement en rives ; - traiter les joints par soudure à froid ou à chaud selon le cas. Pose maintenue en plein : réalisée conformément aux prescriptions de la NF DTU 53.12 P1-1-3, la colle étant ici remplacée par un produit de maintien appliquée au rouleau à raison d'environ 100 g/m ² (type Bostik Sader Adhésif ou Cégecol Cégé 100 DPA NF ou H.B. Fuller TEC 542 ou Mapei Ultrabond Ecofix ou Uzin U1000 - Respectez les prescriptions du fabricant). Veillez à la consommation (sans sur épaisseur) et au séchage avant d'afficher le revêtement. Une barre de seuil adhésif est installée et une plinthe peut être rapportée (type Tarkett KS 61).		
ENTRETIEN		
Le traitement TopClean XP™ réalisé en fabrication facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion. Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement. Evitez les piétements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.		
Informations susceptibles d'être modifiées (Edition 12/2025) (1) La résistance à la glissance des sols peut être modifiée par l'activité et l'entretien des locaux. ** Pour information, non contractuel.		



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

